



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Journée du partenariat dans la lutte contre le décrochage scolaire dans le bassin Huy-Waremme

27 janvier 2017



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Une organisation du Projet Accrochage Scolaire Inter-réseaux Huy

AMO - Mille Lieux de vie , le CLPS HUY-WAREMME, le SAJ de HUY, INFOR JEUNES HUY, l'EP de HUY, l'Institut Sainte-Marie HUY, l'ITCF HUY, le CPMS Provincial HUY 1, le CPMS Libre de HUY 1, le CPMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles de HUY et le SAS AUX SOURCES.



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir

Projet accrochage scolaire Inter-réseaux Huy Compte rendu de la journée du 27 janvier 2017

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Compte rendu des présentations de la matinée
3. Compte rendu des questions/réflexions travaillées lors des ateliers de l'après-midi
4. Retour de la feuille d'évaluation
5. Conclusions



Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Les orateurs de la matinée	7
1) Le travail local organisé dans le cadre du décret Enseignement Aide à la jeunesse (<i>Noé Peeters, Facilitateur</i>)	7
2) Les concertations intersectorielles dans le bassin de vie Huy Waremme (<i>Patricia Valepin, Présidente de la Plateforme Enseignement Aide à la jeunesse, Directrice de l'AMO Mille Lieux de Vie</i>)	12
3) Les projets du Fond Social Européen de lutte contre le décrochage scolaire (<i>Marie-Noëlle Tenaerts, Accompagnatrice de Projets d'accrochage scolaire</i>).....	13
4) Le Projet Accrochage Scolaire Inter-réseaux Huy – De nouvelles pratiques en inter-réseaux (<i>Jean-Marc Cantinaux, Directeur du SAS Aux Sources</i>)	20
5) Le Projet Accrojump EPL / Centre de Huy (<i>Séverine Bernard, Manon Dechany, Ludovic Cariolato – Membres du Projet Accrojump</i>)	24
6) Le projet Motiv'Actions (<i>Danielle Delferrière, Sarah Libion – Membres du Projet Motiv'Actions</i>)	27
3. Questions et réflexions travaillées en ateliers	32
1) Comment ne pas perdre les pratiques du partenariat développées dans le cadre des projets FSE une fois le subside fini ?.....	32
Quel(s) suivi(s) ou supervision(s) sont développés avec les équipes des écoles dans les cellules qui se construisent ?.....	32
2) Comment impliquer et responsabiliser les parents dans le processus de raccrochage ?.....	33
3) Comment faire et que faire quand, dans un projet en cours, un partenaire privilégié dysfonctionne et met à mal le projet ? Et comment garder l'élève au centre du projet ?.....	35
4) Que faire avec la culture familiale du décrochage ? (Parents, grands-parents décrocheurs... ou non scolarisés).....	36
5) Quid de la stigmatisation de l'élève à son retour ?.....	38
6) J'ai un élève en décrochage. Qui contacter si le CPMS est déjà intervenu et s'il refuse de se rendre au SAS ?	39
4. Retour de la feuille d'évaluation	42
5. Conclusions.....	45

1. Introduction

Jean-Marc Cantinaux, Directeur du SAS Aux Sources

Le projet PASI se situe dans le Plan d'action Enseignement et Aide à la jeunesse. C'est un projet qui a comme population cible les jeunes de 15 ans à 24 ans, qui a débuté en décembre 2015 et qui se terminera en décembre 2017.

L'objectif fixé de ce projet est d'accroître le partenariat entre les acteurs du milieu scolaire (les acteurs du secteur de l'enseignement et de l'Aide à la jeunesse, les services actifs dans la lutte contre le décrochage scolaire). Le but est d'agir de manière concrète sur les facteurs liés au décrochage scolaire.

Quand on se lance dans un projet tel que celui-ci, il doit y avoir plusieurs motivations qui se mettent en place. La motivation première de la plupart des partenaires de ce projet c'est le constat que les situations familiales et scolaires des élèves se complexifient d'année en année. Il y a toujours trop de jeunes en difficulté et donc, il s'agit de se mobiliser. Une deuxième motivation serait aussi que de meilleurs résultats soient constatés quand des partenariats peuvent se mettre en place.

Enfin, ce projet est une fabuleuse opportunité de travailler entre partenaires sur des sujets communs.

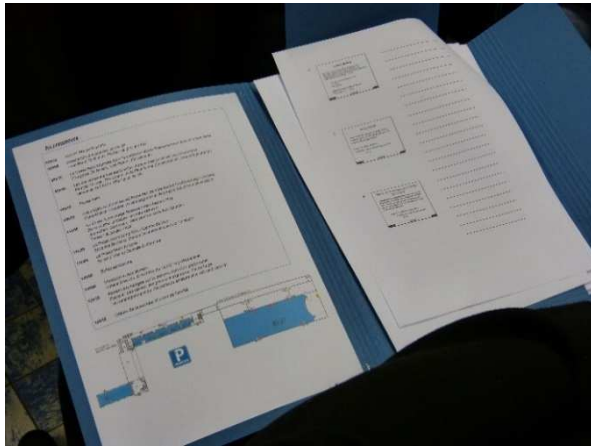
Cette journée du 27 janvier 2017, organisée par le Projet Accrochage Scolaire Inter-réseaux Huy (mise en place par le SAS Aux Sources) est une étape de ce long travail. Elle s'est déroulée au Centre d' Autoformation et de Formation continuée (le CAF).

79 personnes étaient présentes :

BERTHOLET Cécile (CPMS provincial de Liège)
BERTRAND Eric (Médiateur scolaire)
BODART Charles (Centre des méthodes)
BOURDON Anne-Claire (SAS Aux Sources)
BRUSKIN Maxime (Ecole Le Chêneux)
CANTINAUX Jean-Marc (SAS Aux Sources)
CARIOLATO Ludovic (Ecole Polytechnique de Huy)
CHANET Nadine (ITCF de Huy)
COLIN Natasha (CPMS de Flémalle)
CONSTANT Aurélien (AMO La Teignouse)
DALOZE Cécile (Ecole Le Chêneux)
DAVE Lydie (AMO La Particule)
DE BRUYN Pauline (SAS Aux Sources)
DECHANY Manon (Ecole Polytechnique de Huy)
DELCONTE Franca (Service HuyClos)
DELEUZE Fanny (CPMS provincial de Liège)
DELFERRIERE Danielle (Projet Motiv'Action)
DELMELLE Jean-Marc (Infor Jeune Huy)
DEMORTIER Christine (SAJ de Huy)

DOCK Christine (*SAJ de Huy*)
DONNAY Françoise (*CPMS 1 de Huy*)
DEWILDE Sabine (*CLPS de Huy*)
ENGELS Christophe (*SAS Aux Sources*)
FORTEMPS Stéphane (*CPMS Libre de Huy*)
GABRIEL Gaëlle (*SPJ de Huy*)
GALANTYJ Vicky (*Athénée Royal de Saint-Georges*)
GIARRIZZO Filippa (*ASBL L'Espoir*)
GONNE Véronique (*AMO Mille Lieux de Vie*)
GRENSON Julie (*ITCF de Huy*)
GRIGNET Dominique (*ASBL L'Espoir*)
HANSENNE Murielle (*Ecole Le Chêneux*)
HUYBERECHTS Marie (*SAS Aux Sources*)
JOASSIN Hugues (*ITCF de Huy*)
KELLENS Arnaud (*SAJ de Huy*)
KOUTSEKIDIS Varvara (*CPEONS*)
KOPEC Thierry (*Ecole Le Chêneux*)
KURZ Clara (*AMO La Teignouse*)
LAMSOUL Christine (*Feu Ouvert*)
LARUELLE Vincianne (*CPMS Libre de Huy*)
LIBION Sarah (*Ecole Le Chêneux*)
LIGOT Maud (*AMO La Particule*)
MARAITE Marianne (*Instance Bassin Enseignement Formation Emploi Huy-Waremme*)
MARCHANDISSE Véronique (*Etablissement Saint-Joseph à Geer*)
MARTINEZ Jean-Pierre (*ITCF de Huy*)
MATAGNE Guy (*Collège Saint-Quirin*)
MATHIEU Sindy (*Institut Sainte-Marie de Huy*)
MEEUS Nadine (*SPJ de Huy*)
MEEUWES Valérie (*ASBL L'Espoir/L'Escale*)
MILOIU Aurélie (*SAS Aux Sources*)
MOREL Julie (*CCGPE*)
MOUREAUX Cathy (*ASBL La Mezon*)
NEBOUT Véronique (*Ecole Le Chêneux*)
OLIVIER Marie-Françoise (*ASBL L'Espoir/L'Escale*)
PAULUS Nadine (*Centre des méthodes*)
PAYE Laura (*Service Huy Quartiers*)
PESSER Genièvre (*SPJ de Huy*)
PETERS Noé (*Facilitateur - Fédération Wallonie Bruxelles*)
PIRARD Laurence (*Ecole Le Chêneux*)
PIRICK Céline (*CPMS Libre de Huy*)
PRAILLET Catherine (*Ecole Le Chêneux*)
RICHEL Sandrine (*CPMS de la Fédération Wallonie Bruxelles de Huy*)
ROMMES Jennifer (*SAS Aux Sources*)
SAINT-AMAND Chantal (*SAJ de Huy*)
SAUCIN Carine (*Ecole Polytechnique de Huy*)
SCHOENMAKERS Caroline (*AMO « A l'Ecoute des Jeunes »*)
SPYROU Lara (*Athénée Royal de Hannut*)

TENAERTS Marie-Noëlle (*Accompagnatrice de projet - Fédération Wallonie Bruxelles*)
THIELENS Eric (*Athénée Royal d'Ouffet*)
THIRION Patricia (*SAS Aux Sources*)
TOMSEN Stéphanie (*AMO La Teignouse*)
TOREZ Emmanuelle (*Institut Don Bosco de Huy*)
URBAIN Christian (*Feu Ouvert*)
VAIANA Franco (*SAS Aux Sources*)
VALEPIN Patricia (*AMO Mille Lieux de Vie*)
VECCHIO Franco (*AMO « A l'Écoute des Jeunes »*)
WIBRIN Françoise (*Instance Bassin Enseignement Formation Emploi Huy-Waremme*)
WOOS Hedia (*SPJ de Huy*)
ZANUSSI Sébastien (*IPIEQ*)
ZOLLER Josiane (*Athénée Royal de Saint-Georges*)



2. Les orateurs de la matinée

1) Le travail local organisé dans le cadre du décret Enseignement Aide à la jeunesse (Noé Peeters, Facilitateur)



Depuis de nombreuses années, les acteurs de terrain de l'Aide à la Jeunesse (AJ) et de l'Enseignement Obligatoire (EO) se concertent. Pour exemples, nous pouvons citer : la Commission Crochet de Huy (remplacée par l'actuelle Plateforme intersectorielle), le groupe 19 à Tubize, la Commission Enseignement de Neufchâteau, ...

En 2008, une recherche action a été menée par la FWB, sur la province du Hainaut et de Liège. Elle visait la mise en place de CML (Commission mixte locale) et de CMA (Commission Mixte d'Arrondissement). Aujourd'hui, une grande partie de ces concertations existent toujours et continuent à travailler sur les thématiques qui rejoignent les acteurs des deux secteurs.

Le Décret

Le Décret intersectoriel, organisant les politiques conjointes entre l'EO et l'AJ, est signé en 2013 et mis en application en septembre 2014 (synthèse en annexe).

Ce dernier prévoit un dispositif de concertation sur trois niveaux : le global, l'intermédiaire et le local. Il vise plusieurs objectifs, dont voici les principaux :

- Via la concertation entre les acteurs : permettre une meilleure articulation entre les dispositifs d'aide proposés aux jeunes par les services des deux secteurs ;
- Objectif à long terme : faire émerger des politiques conjointes entre les deux secteurs à partir de constats et d'expériences issues du terrain ;
- Le cœur du Décret : apporter un cadre à toutes les concertations existantes (avant ou après le Décret) et créer du lien entre elles. L'intérêt est de permettre un échange d'informations, de pratiques sur tout le territoire.

Etat des structures du Décret :

Après un peu plus de deux ans de fonctionnement, les structures décrétales, du niveau intermédiaire et global, ont été mises en place.

Suivant les zones, les travaux des plateformes de concertations avancent à leur rythme. Des facteurs influencent ce rythme, telle une culture de concertation présente au préalable ou non sur la zone.

De même le mode de fonctionnement de la plateforme dépend des besoins du territoire. L'exemple de la zone du Luxembourg est assez parlant. En effet, celle-ci regroupe trois divisions judiciaires dans lesquelles préexistait une concertation, rassemblant des acteurs de l'AJ et de l'EO de la division. Les membres de la PF ont donc décidé de mettre à profit cette disposition et de répartir les missions dévolues à la PF, entre la PF et les trois concertations. Un retour systématique des travaux est prévu lors des différentes réunions.

Un autre fonctionnement spécifique peut être celui de la zone du Hainaut-Centre. Quatre CML existaient sur ce territoire avant la mise en place du Décret. Afin de créer du lien entre les concertations, les présidents de chaque CML participent aux rencontres de la plateforme.

En résumé, après deux ans de fonctionnement, le deuxième rapport d'activités, validé par le comité de pilotage et téléchargeable sur le site, est positif. Le dispositif progresse dans sa mise en place et continue à se développer.

Et les concertations dans tout ça ?

Les acteurs de terrain sont conscients de l'utilité de se concerter, mais sont confrontés à un obstacle prépondérant : le temps.

En effet, ils ont besoin que ce temps investi soit bénéfique dans la gestion quotidienne de leur institution. Par exemple, la gestion des situations d'urgence dans les écoles laisse peu d'espace aux chefs d'établissement pour travailler en amont la prévention ou mettre en place des concertations.

Selon les zones, une série de concertations plus locales (sur un territoire restreint) a cependant vu le jour, en fonction des besoins des professionnels et de la nécessité de se concerter.

L'équipe des facilitateurs reste à disposition pour apporter un soutien méthodologique dans la mise en place de ces concertations.

La circulation de l'information :

La mise en place du dispositif apporte un grand avantage : il facilite la circulation de l'information entre les différents niveaux, mais aussi entre les zones.

Du local vers le global :

Les acteurs de terrain ont maintenant un canal par lequel remonter leurs constats de terrain ou interpellations vers le politique et les administrations. En effet, le Comité de Pilotage, organe du décret, rassemble les hautes instances des deux secteurs, mais aussi les Cabinets et les deux administrations.

- *Du Global vers le local :*

Le dispositif du Décret permet une diffusion rapide de certaines informations, grâce aux liens établis entre les niveaux du dispositif mais aussi entre les concertations, où une communication a lieu entre les services d'un même territoire.

Par exemple, lors de l'appel à projet du Fond Social Européen (FSE), le dispositif du Décret fut un canal supplémentaire par lequel l'information s'est diffusée. Les lieux où les acteurs se concertaient déjà, ont eu plus de facilités à mettre en place un projet.

D'autres informations, utiles aux acteurs de terrain, peuvent également passer par ces canaux et ainsi toucher plus rapidement les personnes concernées.

- *Le site internet de la Commission de concertation (instance global qui regroupe l'ensemble des Présidents et Vice-présidents des 10 PF intermédiaires).*

Une des missions de la Commission de Concertation est la mise en ligne d'un site internet.

Ce site est en ligne depuis la mi-novembre 2016 et se veut être une plateforme d'échange entre les professionnels des deux secteurs.

Sur ce site vous pourrez trouver : les concertations répertoriées par territoire, des projets intersectoriels, de la documentation, des outils, des textes de loi,

Ce site a besoin des acteurs de terrain pour fonctionner et être alimenté, n'hésitez pas à le visiter www.accrochaje.cfwb.be et à le nourrir de vos expériences : facilitateurs@cfwb.be

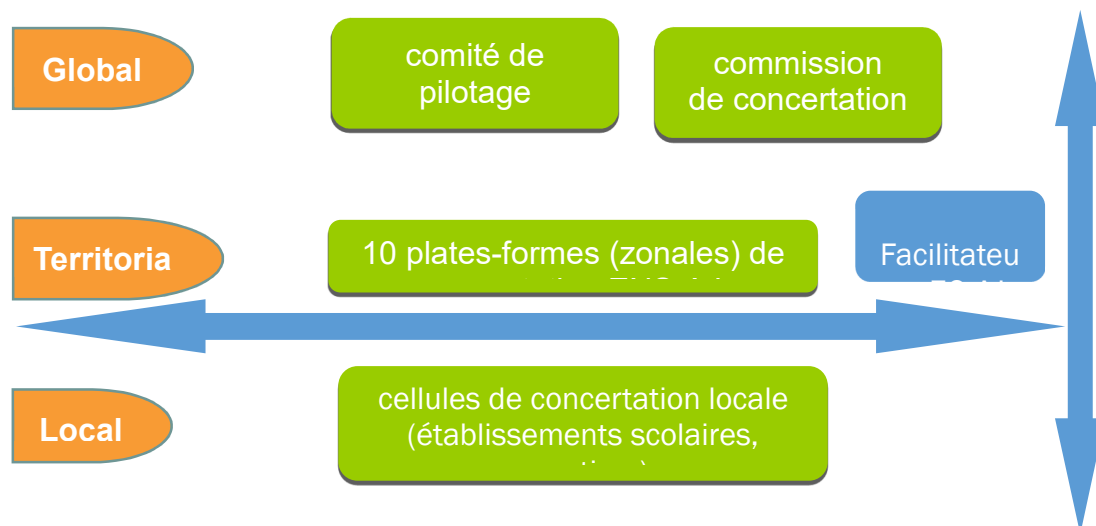
Annexe : « Le décret intersectoriel »

Ce Décret (http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910_000.pdf) s'inscrit dans un contexte de collaboration entre le secteur de l'Enseignement et celui de l'Aide à la Jeunesse. Les deux grands principes sont une articulation des dispositifs d'aide et d'accompagnement de la FWB, et un développement de politiques conjointes (Aide à la jeunesse/Enseignement) visant un bien-être des jeunes dans et hors école.

L'objectif principal est de mettre en place des actions conjointes autour de 4 axes thématiques: le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention et la réduction des violences, et enfin l'accompagnement des démarches d'orientation

Comment ?

Le décret prévoit la mise en place d'un dispositif de concertation entre les deux secteurs sur trois niveaux : le global, l'intermédiaire et le local.



Les organes de concertation

- Au niveau local

Après concertation avec le PMS, le chef d'établissement peut, d'initiative ou à la demande d'un des acteurs de l'Aide à la Jeunesse ou de la plate-forme de concertation, mettre en place une « **cellule de concertation locale** ».

Cette cellule, composée de membres de l'équipe éducative, du CPMS et d'acteurs de l'AJ, est appelée à intervenir à trois niveaux : la sensibilisation autour des quatre thématiques, la prévention suite à des situations identifiées comme problématiques et l'intervention de crise suite à un fait précis.

La mise en place de cette concertation entre acteurs internes et externes à l'école permet d'une part d'établir un plan d'action local collectif dans le cadre du projet d'établissement, de garantir un accompagnement individuel des élèves en difficulté ou en danger et de les orienter vers un service approprié si nécessaire, de prévoir des dispositions pour les élèves de retour du SAS. D'autre part, cette collaboration va permettre de rassembler les services et organisations dans le quartier proche de l'école et peut-être même de mutualiser plusieurs établissements scolaires, afin d'enrichir les débats et de partager les bonnes pratiques.

- Au niveau intermédiaire

La FWB a été découpée en 10 zones (correspondant aux bassins de vie EFE). « **Une plate-forme de concertation** » est mise en place dans chaque zone, et se compose de représentants des conseils de zones de l'enseignement, des CPMS, PSE, médiateurs scolaires et des membres délégués par le CAAJ.

Outre la mise en réseau des acteurs des deux secteurs, la plate-forme va pouvoir développer des projets, des travaux, des protocoles collaboratifs et servir de lien entre le niveau local et global.

- Au niveau global

Le niveau global se compose de deux instances :

La « *Commission de Concertation* », qui se compose des Présidents et Vice-présidents des 10 plates-formes, ainsi que des représentants des deux Directions Générales. Elle a une vue transversale sur tout le territoire de la FWB.

Elle a pour missions principales de rassembler les outils, les dispositifs élaborés par les CCL et les plates-formes, de préparer la mise en ligne d'un site WEB, d'élaborer des propositions (descendant ↓) et des recommandations (ascendant ↑) et d'orienter le travail des facilitateurs.

Le « *comité de pilotage* », quant à lui, est l'instance « méta » de ce dispositif, il regroupe les représentants des plus hautes instances des deux secteurs.

Ses missions principales sont de donner les grandes orientations au dispositif et de transmettre au gouvernement les recommandations, suite aux travaux de la commission de concertation.

Pour soutenir la mise en œuvre et la pérennisation de ce dispositif, une équipe de « *facilitateurs* », composée de travailleurs de terrain issus des deux secteurs, assure la communication entre les niveaux et les acteurs. Ils sont répartis par binôme sur les dix zones. Plus particulièrement, les facilitateurs viennent en appui aux instances supra, soutiennent et alimentent les travaux des plates-formes et veillent à l'articulation autour des 4 axes et des trois niveaux d'actions. Ils seront enfin responsables de l'analyse et de la synthèse des informations, outils, propositions recueillis au niveau local et intermédiaire, et ce, en lien avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et avec l'Observatoire de la violence et du décrochage scolaire.

2) **Les concertations intersectorielles dans le bassin de vie Huy Waremme**
(Patricia Valepin, Présidente de la Plateforme Enseignement Aide à la jeunesse,
Directrice de l'AMO Mille Lieux de Vie)



1^{ère} réunion de la plateforme : le 3 mars 2015.

La concertation AAJ/ENS existe depuis de nombreuses années : commission CROCHET Huy, des CML (commissions mixtes locales) ont été mises en place dans le cadre de la recherche action « accrochage scolaire ».

Plusieurs membres de la plateforme ont participé à ces organes de concertation. Cela favorise une bonne dynamique, un dialogue et des échanges constructifs.

PLATEFORME ENS/AAJ DU BASSIN HUY WAREMME/5 REUNIONS EN 2015 : ces réunions ont permis une présentation du décret intersectoriel et une ébauche de perspectives de travail. Ces réflexions ont été réalisées en fonction des attentes des uns et des autres, des actions déjà réalisées et/ou toujours en cours, en lien avec les axes du décret :

- Bien être des jeunes en milieu scolaire
- Accrochage scolaire
- Prévention des violences
- Orientation

LE DEFI A RELEVER : pas simple de définir des perspectives de travail, le sujet est vaste, les réalités de Huy et de Waremme sont différentes et surtout il ne s'agit pas de refaire le monde une Xième fois.

- ➔ Comment être efficace lors de 4 ou 5 REUNIONS, DE 2 H, PAR AN !
- ➔ Il nous a fallu trouver nos marques et notre rythme de croisière...

PLATEFORME ENS/AAJ DU BASSIN HUY WAREMME/ 5 REUNIONS EN 2016 (dont une mi-juin, c'est dire la motivation et le dynamisme des membres de la plateforme !).

Cependant, il n'est pas simple pour certains d'assister aux réunions vu leurs nombreux mandats et les agendas bien remplis qui en résultent. Cette difficulté de mise en œuvre du décret, comme d'autres relevées en cours d'année, sont reflétées à la commission de concertation, qui réunit tous les présidents des plateformes → interpellations pour soutenir la mise en œuvre de la concertation ENS/AAJ et sa pérennisation.

Le travail réalisé au sein de la plateforme :

Réalisation de 2 cartes réseaux avec le soutien de Mr Hervé Persain, animateur au centre culturel de Huy (cf powerpoint).

- Mandat de chaque membre de la plateforme : qui représente quel organe → rôle de cet organe → lien avec le décret intersectoriel.
- Identification des lieux de concertation existants → comment assurer le relais de la plateforme vers les concertations et inversement → articulation nécessaire et indispensable.
- Puisqu'il ne s'agit pas de refaire le monde une X ième fois mais d'être efficaces.

→ exemple : la problématique des certificats médicaux → état de lieux de ce qui est / a déjà été fait → cfr groupe Sabine Dewilde CLPS.

La concertation Enseignement/Aide à la Jeunesse favorise une mise en commun de nos ressources pour prévenir et accompagner au mieux les jeunes en difficultés. Merci à ceux et celles qui s'investissent pour un partenariat durable !

3) Les projets du Fond Social Européen de lutte contre le décrochage scolaire (Marie-Noëlle Tenaerts, Accompagnatrice de Projets d'accrochage scolaire)



Le Projet Européen s'inscrit dans une stratégie globale pour essayer progressivement d'arriver vers le local et la pratique est de redonner la parole aux acteurs de terrain. Le rôle d'accompagnateur de projet d'accrochage scolaire c'est d'essayer d'aider les projets à pouvoir mettre en place des dispositifs.

Croissance intelligente, durable et inclusive

Le cadre stratégique européen « Europe 2020 » pour une « croissance intelligente, durable et inclusive » est en lien avec l'enseignement.

Il y a trois objectifs directs :

- a) Favoriser un taux d'emploi.
- b) Diminuer le taux de décrochage qui est assez élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- c) Réduire pour au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe.

FSE - CCGPE - FWB

Le Centre de Coordination et de Gestion des Programmes Européens joue le rôle d'interface entre le Fond Social Européen et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CCGPE est venu en soutien du décret sectoriel qui organise les dispositifs internes à l'Enseignement.

Il soutient aussi le décret intersectoriel qui organise :

- Des politiques conjointes Enseignement / Aide à la jeunesse.
- Une articulation des dispositifs d'aide.
- L'organisation de structures de concertation aux niveaux local, intermédiaire et global.

Ce soutien s'organise autour de 4 thématiques transversales :

1. Le bien-être ;
2. L'accrochage ;
3. La lutte contre la violence ;
4. Les démarches d'orientation.

Les Projets en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le CCGPE a rentré toute une série de projets en accord avec le gouvernement pour pouvoir permettre 3 types d'actions en Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus précisément dans les régions de Bruxelles, de Liège et dans le Hainaut.

Ces 3 types de projets dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire chez les jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans sont:

1. Le plan Garantie Jeunesse (uniquement à Bruxelles).
2. Les projets Accrojump.
3. Les plans d'actions Enseignement et Aide à la Jeunesse.

Sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a 72 projets :

- 30 projets Accrojump.
- 42 plans d'actions EAJ.

Ils représentent un total de 279 acteurs impliqués.

A Liège il y a 22 projets :

- 11 Accrojump.
- 11 plans d'actions.

C'est-à-dire 85 partenaires.

Les projets ACCROJUMP

Ce sont des partenariats de minimum 3 écoles afin de renforcer les équipes éducatives dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Par rapport au public et par rapport aux objectifs qui sont fixés, on s'inscrit dans le soutien du décret sectoriel et la mise en place de Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire (DIAS).

Les plans d'actions Enseignement et Aide à la Jeunesse

Ce sont des partenariats intersectoriels dont le but est de proposer des méthodes innovantes de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi d'agir sur la prévention et l'accompagnement des jeunes ayant décrochés.

Par rapport au public et par rapport aux objectifs qui sont fixés, on s'inscrit dans le soutien du décret intersectoriel et dans la mise en place de Cellules de Concertations Locales (CCL).

Les projets européens ont cet avantage de pouvoir permettre ce temps de concertation dont on se rend bien compte qu'en dehors de l'utilité et du besoin ; il s'agit d'essayer de favoriser la construction d'un langage commun entre les deux secteurs, ce qui est beaucoup plus complexe qu'il n'apparaît au départ. Il faut s'approprier. Il faut aussi pouvoir reconnaître le champ de compétences de chacun.

Nous nous rendons compte que les problématiques qui touchent au décrochage scolaire sont complexes. Quand on parle de complexité, on se rend compte qu'il s'agit bien d'un système à convoquer dans son ensemble et donc, il faut pouvoir accepter de sortir de son champ.

Nous sommes limités dans nos champs de compétences. Nous devons pouvoir connaître et reconnaître les compétences complémentaires pour agir de manière la plus cohérente pour le jeune qui est au centre des actions.

Thématiques d'actions

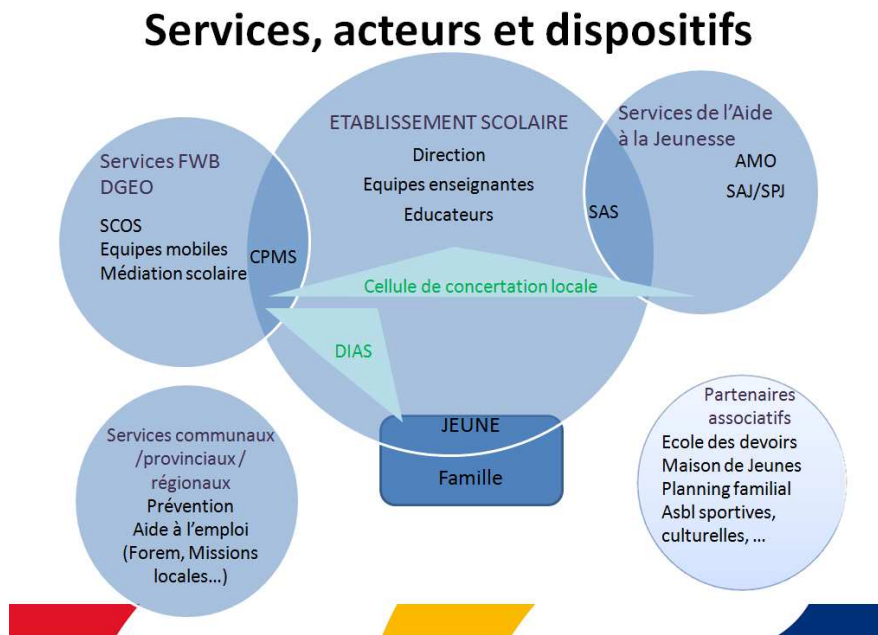
On retrouve des thématiques d'actions déjà évoquées précédemment:

- L'orientation scolaire, parfois l'approche orientante.
- Mise en place de DIAS (soutien des projets Accrojump).
- Mise en place d'organes de concertation.
- Formation des professionnels.

- Accompagnement individuel et collectif des jeunes (de la prise en charge de jeunes ayant décrochés et des animations collectives sur des sujets qui les concernent).
- Lien avec les familles (tout jeune qui rentre dans un dispositif de concertation, qu'il soit un dispositif interne ou un dispositif externe, doit pouvoir être pris dans sa globalité, dans son environnement et les familles doivent pouvoir être contactées dans ce cadre).

Ces thématiques d'actions permettent de réunir un ensemble de partenaires qui est assez conséquent.

Services, acteurs et dispositifs

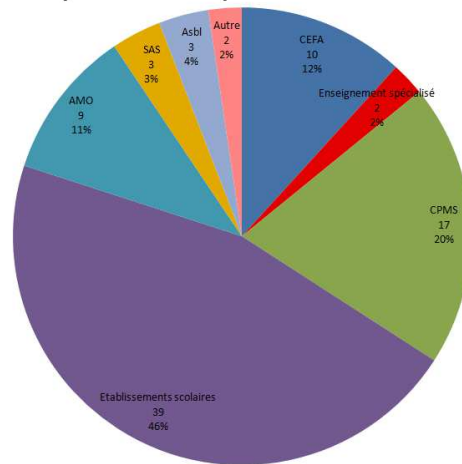


Ce schéma montre les interdépendances qu'il peut y avoir entre les différents secteurs. On retrouve les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire. On y retrouve également les ressources internes aux établissements scolaires, les services de l'Aide à la Jeunesse, les services communaux, provinciaux, régionaux mais aussi les partenaires associatifs. Il s'agit donc de toute une série d'acteurs qui gravitent autour du jeune et de sa famille.

On voit qu'il y a des zones de recouvrement entre les différents acteurs, entre les différents dispositifs. Les Cellules de concertations locales comme les DIAS rassemblent des acteurs pour permettre les complémentarités et les synergies en fonction des problématiques qui sont rencontrées.

Acteurs impliqués dans les projets FSE sur la Province de Liège

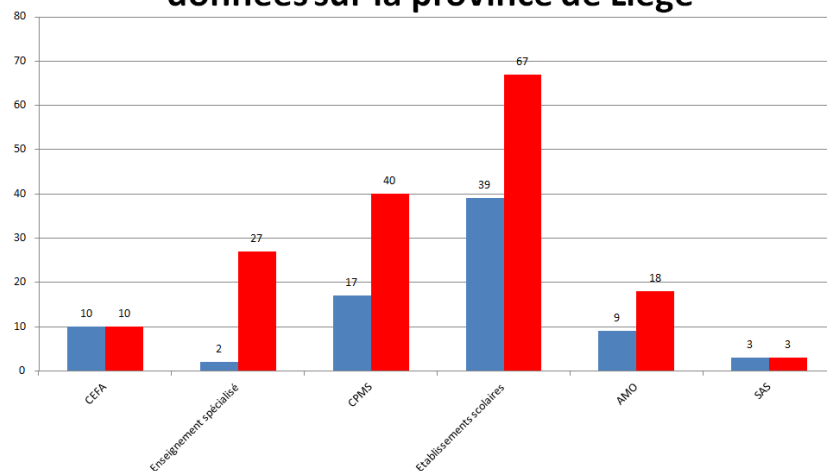
Acteurs impliqués dans les projets FSE – répartition par secteur



On retrouve 39 établissements scolaires.

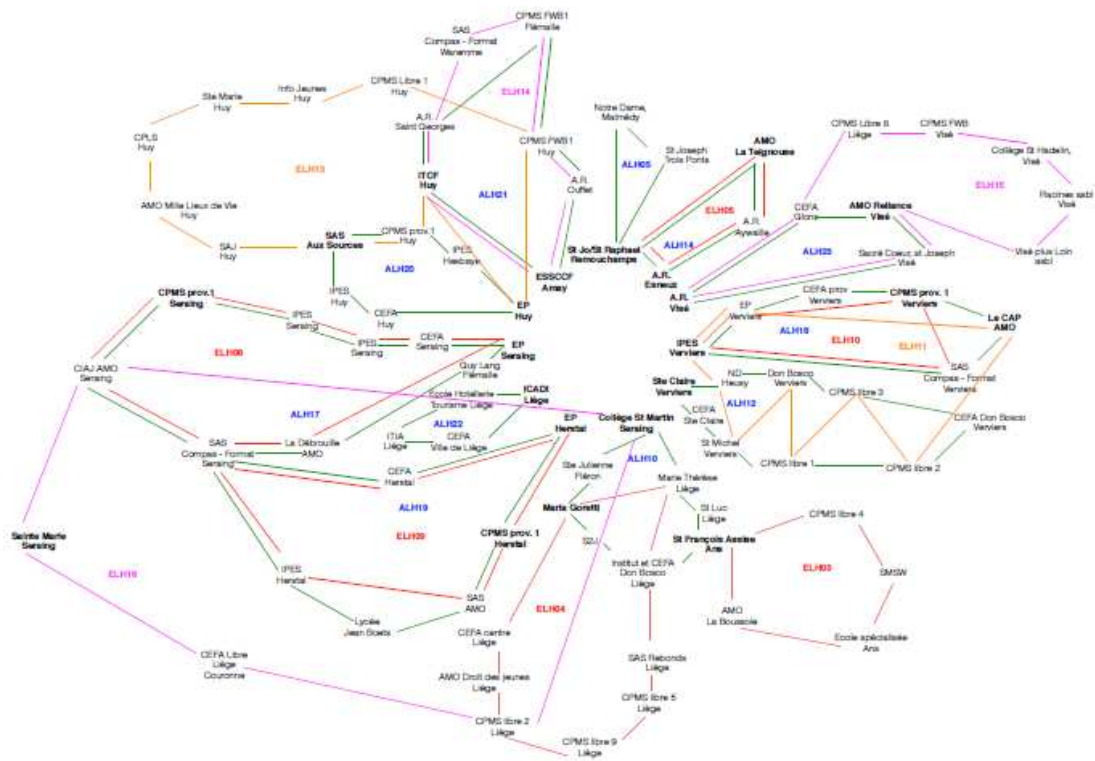
Les projets Européens par rapport à la Province de Liège ont un taux de pénétration qui touche l'ensemble des CEFA. Par contre, on rencontre très peu d'écoles d'enseignement spécialisé dans les projets européens.

Acteurs impliqués dans les projets FSE – données sur la province de Liège



Près de la moitié des CPMS sur la Province, plus de la moitié des établissements scolaires et la même chose au niveau des AMO et des SAS sont représentés dans leur totalité.

Les Projets FSE de la zone de Liège

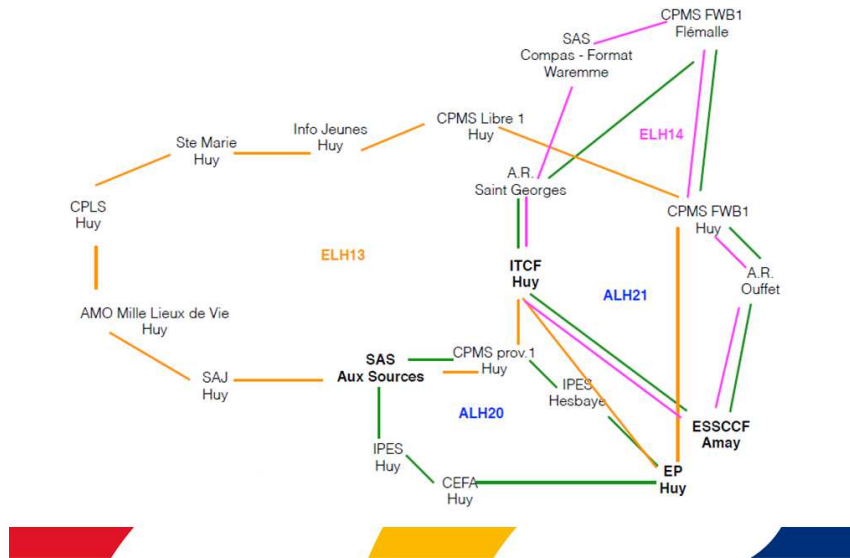


Ce graphique montre la complexité des acteurs présents sur la province de Liège. On y voit au centre en gras les porteurs de projet pour les Accrojumps (DIAS). Les autres acteurs en gras sont les porteurs de projets sur les plans d'actions. En résumé, on peut remarquer l'interrelation qu'il y a entre les Accrojumps et les plans d'actions.

A la fois les projets tentent de mettre en place des ressources et des projets internes, mais aussi d'identifier les acteurs au sein et en dehors des écoles.

Projets FSE Huy

Projets FSE Huy – relations entre acteurs



Relations entre les acteurs autour du projet FSE Huy.

On remarque qu'il y a 4 porteurs de projets (en gras) :

Le Projet Accrojump ALH20 (projet provincial)

Le Projet ALH21 Institut Communauté française "Le Chêneux" Amay

Le Projet Inter-réseaux PASI ELH13 porté par le SAS Aux Sources

Le Projet ELH14 qui est porté par L'ITCF de Huy

Voilà donc les relations entre les acteurs et la nécessité de pouvoir se coordonner.

Nous essayons qu'il n'y ait pas de redite, de redondance en terme de projet et d'action. Nous essayons qu'il y ait des actions complémentaires, qu'il n'y ait pas une double subvention par rapport aux moyens qui sont concédés.

Même si tous les acteurs de Huy ne sont pas représentés, nous avons déjà une belle dynamique de mise en réseau, ce qui n'est pas facile sur le terrain.

4) Le Projet Accrochage Scolaire Inter-réseaux Huy - De nouvelles pratiques en inter-réseaux (Jean-Marc Cantinaux, Directeur du SAS Aux Sources)



Le projet PASI

Le projet PASI se situe dans le plan d'action Enseignement - Aide à la Jeunesse. C'est un projet qui a comme population cible les jeunes de 15 à 24 ans, qui a débuté en décembre 2015 et qui se terminera en décembre 2017.

L'objectif du projet

Accroître le partenariat entre :

- Les acteurs du milieu scolaire
- Les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse
- Les services actifs dans la lutte contre le décrochage scolaire

Le but est d'agir de manière adaptée et concrète sur les facteurs liés au décrochage scolaire.

Elaboration du projet

Dans un premier temps, 3 partenaires, le CLPS, l'AMO Mille Lieux de Vie et le SAS Aux Sources, ont choisi de se fixer sur le territoire de Huy et se sont adressés aux 9 écoles du territoire. Dans un délai extrêmement court (72 heures), toutes les écoles ont répondu favorablement. Malheureusement, pour des raisons financières et organisationnelles, il n'était pas possible de travailler avec toutes les écoles.

Le choix a été de travailler en inter-réseaux et une école par réseau a été déterminée.

Les 11 partenaires

L'École Polytechnique de Huy et le CPMS provincial de Huy
L'I.T.C.F. - Huy et le CPMS de la Communauté française de Huy
L'Institut Sainte-Marie Huy et le CPMS libre de Huy

À ces 3 écoles et leurs PMS se sont ajoutés :

Le SAJ de Huy
Infor Jeunes Huy

Et les 3 partenaires initiaux qui sont :

L'AMO - Mille Lieux de Vie

Le CLPS Huy-Waremme

Le SAS Aux Sources

Les 4 axes de l'action

Les activités prévues agissent autour de 4 axes :

1. L'accueil des élèves
2. Les signes de décrochage
3. Les pratiques en cas de décrochage
4. Les pratiques pour favoriser le raccrochage

Les 3 types de rencontre

Les Cellules de Concertation Locale

Le Groupe Transversal

Le Groupe Protocole

Les Cellules de Concertation Locale

Elles sont prévues par le décret du 21 novembre 2013.

Elles sont mises en place à l'initiative du Chef d'établissement scolaire.

Elles réunissent un panel important de partenaires : la direction de l'établissement, le corps professoral, le corps éducatif, le Service de l'Aide à la Jeunesse, les CPMS, les médiateurs et d'autres partenaires.

Le but est de pouvoir travailler le décrochage scolaire et le bien être des jeunes.

Elles prévoient :

1. Etat des lieux de l'école

Celui-ci a permis, entre autre, au SAS de savoir comment l'école fonctionne.

Certains acteurs de l'école ont découvert aussi leur propre fonctionnement au travers des 4 axes de l'action :

- Au niveau de l'accueil des élèves : ce que les établissements mettent en place pour que les élèves comprennent le règlement, pour qu'ils comprennent la philosophie de l'école, pour que les parents s'y retrouvent dans l'établissement, qu'ils comprennent leur rôle et ce qu'on attend d'eux en tant qu'école.
- Au niveau du décrochage scolaire : ce qui est mis en place dans chaque école pour repérer les jeunes qui sont en difficultés.
- Le troisième axe concerne ce qui est mis en place quand un jeune a décroché en interne et à la fois le travail avec des partenaires externes.
- Et enfin, ce qui est mis en place quand un jeune revient dans l'établissement scolaire après avoir décroché.

Des incohérences, des mauvais contacts entre partenaires sont apparus. Certains aspects peuvent donc être améliorés.

D'excellentes pratiques existent dans les écoles et ont été mises en évidence pendant ces

rencontres.

Des points positifs et négatifs ont été relevés dans les 3 cellules de Concertation Locale.

2. Améliorer les pratiques existantes

Dans chaque école partenaire, il a été déterminé ce que l'on pouvait mettre en place au travers des 4 axes pour améliorer les pratiques existantes.

Certains objectifs ont été déterminés pour passer à l'action dans les écoles mais également chez les partenaires externes.

3. Favoriser un partenariat

Les deux étapes précédentes ont permis de favoriser le partenariat et de mieux comprendre le fonctionnement de chacun.

Le Groupe Transversal

Il réunit les 11 partenaires du projet. Le but de ce groupe est de :

- Récolter le travail des 3 cellules de concertation au point de vue des pratiques et des difficultés rencontrées par les 3 écoles.
- Réfléchir à de nouvelles pratiques pour améliorer la situation.
- Analyser des vignettes. Il s'agit de cas vécus chez des partenaires pour lesquels il n'y a pas de solution satisfaisante.

Le Groupe Protocole

Il réunit les directions de l'enseignement et de l'Aide à la Jeunesse concernées par le projet. Le but est d'arriver à des protocoles qui permettent de mieux travailler ensemble et efficacement au service des jeunes en difficultés.

Un projet en route ...

Il est impossible de faire le détail de tout ce qui a été mis en œuvre mais de nombreux sujets ont été abordés tels que :

- Journée Portes Ouvertes
- Tutorat par les pairs
- Conseil d'orientation
- Processus Interne d'Accompagnement
- Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire
- Visites à domicile
- Protocoles favorisant le raccrochage
- Eventail de processus de retour après une prise en charge au SAS
- Heures NTPP

Récolte de la parole des jeunes

L'AMO Mille Lieux de Vie va prochainement récolter la parole des jeunes. En effet, les jeunes qui sont en difficultés et qui bénéficient d'aides ont, eux aussi, une opinion.

Les élèves ont des choses à dire ...

Ils apportent surtout un regard original et différent de celui des adultes qui les entourent : parents, professeurs, professionnels psychosociaux.

Un autre projet est à l'étude ; celui du recueil de la parole des parents.

Un site internet : www.accrochage.be

Nous avons du faire un choix, un choix peut-être douloureux. C'est celui de ne travailler qu'avec trois écoles dans un premier temps. Notre volonté n'est pas de nous arrêter à ces trois écoles mais de partager notre travail.

Plutôt que de passer par un support papier qui ne permet pas des mises à jour régulières, le SAS Aux Sources est en train de développer un site internet. Le but est de partager, de rendre accessible notre travail. Le site vient d'être lancé et sera, au fur et à mesure, validé par les 11 partenaires. Il permettra une diffusion facile du travail mis en œuvre.

De plus, il permettra aux autres partenaires d'avoir une présence sur internet et d'avoir une page pour leur permettre de diffuser leurs résultats.

Conclusions

Nous sommes très loin des conclusions liées aux finalités du projet puisqu'il ne s'arrêtera qu'en décembre 2017, mais nous espérons qu'il sera renouvelé vu l'intérêt qu'il suscite.

Je me permet toutefois de diffuser des conclusions personnelles :

1. Je trouve très intéressant de pouvoir, pour une fois, se pencher ensemble sur des problèmes communs alors que nous avons des réalités différentes, une déontologie différente, des compétences différentes et pouvoir trouver des solutions communes.
2. J'espère que ce n'est que le début parce que le nombre de jeunes qui est en difficulté ne s'améliore pas et je pense que nous sommes tous de bonne volonté et capables réellement d'améliorer la situation.

5) Le Projet Accrojump EPL / Centre de Huy
(Séverine Bernard, Manon Dechany, Ludovic Cariolato - Membres du Projet Accrojump)



Le projet AccroJump a commencé dans les écoles provinciales en 2015-2016. L'objectif du projet est complexe : renforcer les équipes éducatives, les équipes pédagogiques et les directions d'écoles pour contrer les problématiques de décrochage scolaire, créer un maillage des différents acteurs / partenaires qui peuvent intervenir selon les situations de décrochage et en fonction de leurs compétences respectives. AccroJump est donc un projet « tremplin pour l'accrochage scolaire ». Dans un premier temps, il s'agira d'identifier la situation de décrochage et d'en dégager les principales causes pour ensuite définir un plan personnalisé dans lequel pourront intervenir les partenaires selon les besoins.

Le public ciblé par ce projet est large et représente majoritairement l'ensemble des élèves du deuxième degré. La prise en charge concerne des élèves dont l'âge va de 15 à 24 ans. Nous intervenons dans toutes les sections de l'enseignement en alternance et de plein exercice. Pour réaliser notre mission, une pléthore de compétences, d'outils et de formes de prises en charge peuvent être mises en place. Chaque professionnel est différent, chaque école possède son fonctionnement qui lui est propre, mais surtout, chaque jeune est unique.

Globalement les prises en charge d'élèves sont individuelles avec la mise en place d'un dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS). Certaines animations ou projets en petits groupes peuvent être mis en place dans les écoles et par les éducateurs AccroJump. Ces animations ne doivent en aucun cas interférer dans les projets et animations initiés par le CPMS. Ils peuvent néanmoins se révéler complémentaires.

Comprendre les missions et les actions de l'AccroJump

Phase importante de notre prise en charge, le recueil d'informations est le point d'ancrage du projet.

Pour se faire, nous devons accueillir le jeune dans toute sa complexité, avec de l'empathie, des facilitateurs communicationnels. Mais ce n'est pas tout.

Avant même de rencontrer l'élève, nous devons passer par une phase de recherche. Nous devons analyser la situation de l'élève avec nos collègues. Consulter et étudier le dossier administratif de l'élève est primordial. Réaliser une anamnèse totale de l'étudiant pour effectuer des

hypothèses et réfléchir avec les pairs sur le travail à effectuer pendant l'année avec le jeune doit faire partie de notre travail.

Par après, nous rencontrerons le jeune. Il est important de comprendre que nous allons nous retrouver devant des jeunes en situation d'échec scolaire. Nous pouvons déjà faire l'hypothèse de la répétition d'échecs scolaires ainsi que des absences à l'école.

Soyons toujours attentifs au fait qu'avant de rencontrer un étudiant, nous rencontrons une personne. Il est donc nécessaire d'adapter notre manière de converser avec lui. Nous montrons notre intérêt envers le jeune et sa situation. Il est clair que nous laissons le jeune s'exprimer sur son ressenti par rapport au décrochage, les différents problèmes qui pourraient venir de la famille, de la classe, de l'école... Nous lui proposons de l'aider et de voir avec lui s'il accepte ou non l'aide. Il est possible que nous convoquions les parents si l'élève donne son accord car il est probable que nous contactions les responsables de celui-ci si nous nécessitons l'obtention d'informations supplémentaires (sur le comportement de leur enfant et éventuellement de leurs craintes). Nous valorisons le fait qu'on a voulu travailler avec le jeune, que c'est un choix et non pas une obligation.

Notre travail consistera à nouer une relation propice à la réalisation d'objectifs construits ensemble. Sachant qu'avant de construire ces objectifs, il nous faudra recueillir les informations nécessaires, nous proposons de réaliser un entretien compréhensif et de « mixer » cette base avec différents outils de facilitation communicationnelle. Nous recherchons également des moyens adéquats pour venir en aide au jeune. Nous avons mis en place des remédiations, une école des devoirs, des préventions au niveau des arrivées tardives, des animations sur le cyber harcèlement qui vont être organisées grâce au CLPS et au PMS... C'est lors de cette phase que nous pouvons entrer en communication avec les partenaires potentiels que nous avons rencontrés précédemment.

Nous revoyons le jeune avec lequel nous discutons des différentes possibilités d'interventions. Chaque situation est totalement différente d'un élève à l'autre, c'est pour cela que nous traitons au cas par cas. Nous essayons que le jeune s'implique pleinement dans le projet, dès lors, la mise en place des choix et des engagements sont décidés avec lui.

Une évaluation de la situation du jeune est faite après un temps dépendant du dossier. Des modifications sont ensuite possibles en fonction des résultats. Nous vérifions les cours et le journal de classe de manière régulière, nous mettons en place des moments de remédiations. Nous questionnons les éducateurs et les professeurs sur les améliorations ou les difficultés vécues par le jeune : A-t-il montré de la motivation ? Son comportement s'est-il amélioré ? Sera-t-il capable de continuer seul sa remontée ?

Après vérification, nous demandons l'avis de l'élève en fonction duquel nous effectuons des mises à jour de sa prise en charge. Il est possible que nous effectuions des modifications dans celle-ci. En fin de parcours, nous clôturons le dossier de l'élève quand celui-ci ne nécessite plus notre intervention.

En ce qui concerne la collaboration au sein de l'établissement, des rencontres avec les éducateurs et les professeurs titulaires sont organisées afin d'expliquer la problématique du jeune, avoir son point de vue, et vers quelle(s) aide(s) nous pourrions nous tourner pour cet élève.

Des réunions avec la Direction et les éducateurs référents sont organisées afin de statuer sur les actions à entreprendre pour aider le jeune et également pour partager les informations.

À de nombreuses reprises, nous effectuons un feedback envers la direction, l'équipe éducative et pédagogique. Cela se déroule régulièrement de manière informelle. C'est lors de ceux-ci que nous pouvons répondre à la demande qui a été faite auparavant.

Sans oublier les partenaires !

Une réunion partenariale avait été organisée début 2016, incluant nos partenaires principaux que sont les établissements scolaires (éducateurs du deuxième degré ; la personne désignée comme référente du projet au sein de l'école ; des représentants FSE ; des membres du PMS ; présence également de membres des Services d'Accrochage Scolaire) afin de créer un maillage social. Ceci avait pour objectif d'expliquer notre travail, le partenariat que nous espérons développer avec chacun d'eux et la seconde réunion revenait sur les différents échanges qu'on avait pu avoir avec eux et les difficultés auxquelles nous faisons face. Ces diverses rencontres ont permis de solliciter les liens entre nous. Des échanges hebdomadaires ont lieu avec le PMS.

Nous avons décidé de rencontrer les différents partenaires que nous serons susceptibles de contacter lors des suivis. La rencontre des partenaires extérieurs est indispensable, d'une part pour se faire connaître et d'autre part pour voir vers quels services se tourner si l'élève a besoin d'une aide spécifique.

Dans une optique dynamique et proactive ayant comme objectif de renforcer les liens entre services, de consolider le projet et de l'ancrer dans un canevas propice au bon fonctionnement dans les écoles, nous avons décidé de présenter un modèle de prise en charge de l'élève basé sur l'axe scolaire.

La méthode « Coaching AccroJump »

Suite à la demande à répétition des services et des écoles, nous proposons aujourd'hui une méthode complète de prise en charge de l'élève.

Il va s'agir de travailler l'axe scolaire chez le jeune.

Nous n'excluons évidemment pas l'ensemble des problématiques du jeune : au contraire nous proposons dans la phase première de notre méthode, un recueil d'informations efficace qui permettra à l'agent de rediriger le jeune et sa problématique extrascolaire vers un service compétent et spécialisé.

Etant positionné en première ligne, il est évident que nous devons traiter avec le jeune dans sa globalité. Ce rôle est crucial pour l'avenir du jeune et notre travail est par conséquent moins carré que le promet cette méthode. Pourtant, nous tenterons d'offrir un cadre et une procédure claire pour travailler de concert avec les partenaires externes à l'école.

La « méthode Coaching Accrojump » consisterait alors en un coaching du jeune pour qu'il puisse faire un pas (quel qu'il soit) vers une réussite scolaire. Nous souhaitons permettre chez le jeune l'accrochage scolaire et mobiliser les acteurs pour que l'étudiant puisse bénéficier de toutes les aides possibles à sa réussite. Pour ce faire, l'agent usera principalement d'outils internes (que nous allons développer ensemble), de collaborations avec le corps pédagogique. Suivant les problématiques du jeune, l'agent fera également appel aux services compétents pour renforcer la dynamique de changement du jeune.

Le coaching scolaire

Le coaching peut s'articuler et opérer dans un cadre rigide comme celui de l'école. La psychothérapie, quant à elle, est trop complexe pour pouvoir le faire et être accessible à des professionnels non spécifiquement formés.

Notre mission se résume à prendre les informations et outils dont nous disposons pour trouver un moyen d'améliorer la situation de l'élève.

En outre, des services proposant aides psychologiques et prise en charge spécifique existent déjà. Ils sont à inclure dans le projet car le jeune pourrait avoir besoin de ce type

d'accompagnement. De plus, cet accompagnement étant trop complexe, nous avons la nette impression qu'il faut, par souci d'honnêteté et d'efficacité, déléguer pour pouvoir améliorer notre travail au quotidien avec le jeune.

En somme, vu le positionnement du projet AccroJump dans les écoles, nous attirons une nouvelle fois l'attention sur le fait qu'il est normal d'accueillir l'élève et sa problématique dans les limites de nos compétences et de nos missions. Notre méthode propose un cadre qui permettra de limiter l'action d'AccroJump pour ne pas s'éparpiller tout en tenant compte de la complexité des situations d'élèves.

Proposition basée sur l'axe scolaire

La méthode « Coaching AccroJump », est basée et se focalise sur l'axe scolaire. Le coaching scolaire va tenter de résoudre l'équation du « comment améliorer la situation ».

Ainsi, la question de base du projet AccroJump serait la suivante : comment améliorer la situation scolaire du jeune dans l'école en incluant toutes les problématiques que celui-ci rencontre ?

Nous travaillerons principalement l'axe scolaire et les services externes tenteront, pour leur part, de traiter les axes psychologiques, judiciaires, sociaux et autres.

Cette proposition aura pour but de structurer le projet dans les écoles et dans la tête du jeune en question.

6) Le projet Motiv' Actions

(Danielle Delferrière, Sarah Libion - Membres du Projet Motiv'Actions)



Introduction

Qu'est-ce que « MOTIV' ACTIONS » ?

MOTIV' ACTIONS est un double projet puisqu'il comprend un projet ACCROJUMP (ALH - 21) et un projet PLAN D' ACTIONS (ELH - 14).

Les partenaires ont répondu dans un premier temps à l'appel à projet « ACCROJUMP » et dans un deuxième temps à celui de « PLAN D' ACTIONS ». D'une part, il y a une complémentarité entre les

deux projets: ACCROJUMP concerne et rassemble les ressources internes des établissements scolaires et le PLAN D'ACTION ouvre vers l'extérieur, donnant la possibilité d'avoir un autre regard sur le jeune que le regard strictement pédagogique. D'autre part, le projet Plan d'actions apporte un soutien financier non négligeable de la part du Fonds Social Européen (F.S.E.) et ce afin de mener à bien les actions envisagées dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Il y a des éléments communs entre ces deux projets et quelques distinctions. Dans un premier temps, nous allons vous présenter le projet « ACCROJUMP » et dans un deuxième temps, nous développerons le « PLAN D'ACTION ».

A) ACCROJUMP : qu'est-ce que c'est ?

Qui sont les partenaires du projet ACCROJUMP ?

- 4 établissements scolaires : Athénée Royal d'Ouffet, Athénée Royal de Saint-Georges-Sur-Meuse, l'Institut Technique de la Communauté française et l'Etablissement d'enseignement secondaire spécialisé de la Communauté française d'Amay « Le Chêneux ». L'E.E.S.S. CF d'Amay est le porteur de ce projet. C'est la spécificité de ce partenariat et nous pouvons également ajouter que c'est aussi sa plus-value. En effet, le fait d'avoir un E.E.S.S. a facilité l'engagement d'assistants sociaux et de psychologues pour accomplir les missions du projet MOTIV'ACTION.
- 2 CPMS : le CPMS spécialisé de la Communauté française de Flémalle et le CPMS de la Communauté française de Huy.

A qui s'adresse le projet ACCROJUMP ?

- Aux élèves du deuxième degré qualifiant.

Emploi :

ACCROJUMP a généré deux temps pleins qui sont répartis entre 5 personnes. L'idée étant de créer des binômes assistants sociaux et psychologues.

Quel est l'objectif du projet ACCROJUMP ?

L'objectif d'ACCROJUMP est de repérer, prévenir et agir sur le (pré) décrochage scolaire.

Comment atteindre cet objectif ?

En mobilisant les ressources internes des établissements scolaires afin de créer et mettre en place des cellules de veille et d'actions. A terme, il s'agit de créer des dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS).

B) PLAN D' ACTIONS, qu'est-ce que c'est ?

Qui sont les partenaires du projet PLAN D' ACTIONS?

Les mêmes partenaires que pour le projet ACCROJUMP avec un nouveau partenaire : le Service d'Accrochage Scolaire Compas Format de Waremmé. Cela permet d'ouvrir vers l'extérieur de l'école et d'avoir un regard pluriel sur le jeune. D'autres aspects concernant le jeune sont pris en compte en plus de l'aspect purement pédagogique. C'est l'ITCF de Huy qui est le porteur de ce projet.

Quel financement et pour quoi?

Grâce aux subsides du Fonds Social Européen, nous avons la possibilité de mettre en place des formations adaptées aux besoins des acteurs de terrains et de mettre en place des actions collectives. Ce projet permet de créer des partenariats et de travailler dans l'optique d'une pérennisation du projet. Cela permet aussi de financer les frais de fonctionnement des cinq référents accrochage FSE.

A qui s'adresse le projet PLAN D' ACTIONS?

Aux jeunes de 15 à 24 ans, qu'ils soient dans ou hors les murs des écoles. C'est-à-dire que le jeune qui ne vient plus du tout à l'école, qui est considéré comme élève libre ou qui n'est plus inscrit à l'école peut bénéficier du soutien du projet Plan d'actions.

Quel est l'objectif du projet PLAN D' ACTIONS?

Tout comme le projet ACCROJUMP, l'objectif est de repérer, prévenir et agir sur le (pré) décrochage scolaire.

Comment atteindre cet objectif ?

En créant des partenariats, des synergies entre les structures « Aide à la Jeunesse », les écoles, les CPMS et les acteurs locaux dans le cadre d'actions collectives. L'enjeu est le partage des bonnes pratiques.

C) Les missions des référents accrochage FSE.

Nous pensons « le jeune » au cœur de nos missions. Tout ce que nous entreprenons est soutenu par la question impérieuse : « Cela sert-il le jeune ? »

- **COORDINATION** : dans un premier temps, il s'agit de la coordination entre les cinq référents accrochage FSE avec la création de leur propre cellule de coordination. Pour ce faire, nous avons procédé à la désignation de l'un de nous pour assurer le suivi du projet, anticiper les actions, centraliser les informations et les transmettre ainsi que la gestion administrative et l'animation des réunions.

Dans un deuxième temps, il s'agit de la coordination de la mise en place des cellules de veille et d'actions au sein des établissements ainsi que la coordination de la création de partenariats en vue de pérenniser les actions collectives, ouvertes vers l'extérieur. Nous accompagnons les équipes des membres du personnel des établissements scolaires et les partenaires dans la coordination de ces actions et la supervision de celles-ci pour implémenter le projet MOTIV' ACTIONS.

- **COMMUNICATION** : l'importance de la communication dans le sens de trouver un langage commun et partagé par l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'assurer la transmission d'une information juste par rapport au projet et d'identifier les canaux de communication. Nous avons présenté le projet dans chaque établissement, en plénière. L'ensemble des membres du personnel était présent ainsi que leur direction.

- **ORGANISATION** :

*Nous organisons des réunions entre les partenaires du projet. Celles-ci sont mensuelles et nous permettent de faire un point régulier sur l'avancement du projet et de réfléchir aux freins et aux leviers possibles rencontrés sur le terrain.

* Nous organisons des réunions entre nous, les référents accrochage FSE, afin de planifier nos actions. Nous organisons des réunions de méthodologie qui sont animées par notre accompagnatrice de projet (Madame Marie-Noëlle TENAERTS - accompagnatrice de projets d'accrochage/FWB). Cela nous permet de nous structurer et de développer une vision globale et commune du projet.

*Nous organisons des réunions réunissant les équipes éducatives des écoles et leur CPMS afin d'instaurer une culture systémique et de travail d'équipe sur un modèle d'Intervision avec présentation de situation posant des difficultés (par exemple : inquiétudes pour un élève souvent absent, inquiétudes pour un élève très réservé et discret au point qu'on peut oublier sa présence en classe et présentant des difficultés sur le plan scolaire ou encore des inquiétudes pour un élève présentant un comportement agressif, perturbant régulièrement le cours. Ces situations sont amenées et réfléchies en concertation).

*Nous participons à des journées d'échanges mises en place par les accompagnateurs de projets d'accrochage scolaire de la FWB. Cela nous permet de rencontrer les acteurs des autres projets FSE en province de Liège et d'échanger nos méthodes et outils, voire même de créer des partenariats entre nous.

*Nous avons investigué, pour chaque établissement, tous les projets en cours, passés et à venir. Nous avons aussi pris connaissance du projet d'établissement de chacun. Ces démarches ont été réalisées dans l'objectif de faire des liens entre les projets et de créer des ponts entre eux lorsque cela fait sens.

- **FORMATIONS** : l'importance d'avoir des acteurs formés de manière adéquate. Nous recherchons et proposons des formations adaptées, voire ajustées, aux besoins et aux attentes des acteurs impliqués dans la constitution des cellules de veille et d'actions qui représenteront à termes des DIAS (dispositifs internes d'accrochage scolaire). L'enjeu est aussi de sensibiliser un maximum

d'intervenants et d'harmoniser les représentations quant aux processus du décrochage scolaire et aux processus adolescents.

- **LIAISONS** : l'importance de renforcer les équipes et de créer davantage de lien(s). La création ou le renforcement de partenariat avec des acteurs locaux et les services d'Aide à la Jeunesse.
- **PÉRENNISATION** : notre mission, en tant que référents accrochage FSE, est limitée dans le temps. Le 30 juin 2018, notre mission prendra fin. En revanche, les dispositifs et les partenariats mis en place, eux, vont perdurer. Il s'agit bien d'installer, au sein des établissements scolaires, une culture de base face à la lutte contre le décrochage scolaire et dans un sens plus large, le bien être du jeune dans et hors l'école, en collaboration avec des acteurs locaux et de l'Aide à la Jeunesse.

D) Quels leviers et facilitateurs ?

- Des ressources humaines complémentaires
- L'implication des Directions et des équipes : il est essentiel que ces deux parties œuvrent ensemble et dans la même direction. Cela ne peut fonctionner, par exemple, avec une Direction qui imposerait ce projet à son équipe sans aucune concertation avec celle-ci. De la même manière, une équipe investie et impliquée ne pourrait pas aller bien loin sans le soutien de sa Direction.
- Aménagement du temps pour permettre les rencontres et les actions. Cela va dans le sens du point précédent : le fait qu'une Direction soutienne son équipe en rendant possible l'aménagement de ce temps nécessaire en laissant les acteurs impliqués dans le projet se rendre à des formations, participer à des réunions et faire des rencontres est un levier de premier ordre pour motiver et encourager la mise en place d'un dispositif d'interne d'accrochage scolaire.
- Volonté de travailler en équipe inter et pluridisciplinaire
- Accompagnement méthodologique : l'apport méthodologique de notre accompagnatrice de projet, Madame Marie-Noëlle TENAERTS est essentiel pour nous permettre de mener à bien nos missions.
- Visibilité des actions entreprises : montrer l'existence du projet par des affiches, des supports de communication, des photos afin qu'il y ait une connaissance et une reconnaissance autour du projet et des acteurs qui le construisent et le font vivre.

3. Questions et réflexions travaillées en ateliers



1) Comment ne pas perdre les pratiques du partenariat développées dans le cadre des projets FSE une fois le subside fini ?

Quel(s) suivi(s) ou supervision(s) sont développés avec les équipes des écoles dans les cellules qui se construisent ?

Les intervenants s'interrogent : comment ne pas toujours recommencer, pourquoi toujours créer des projets qui demandent beaucoup d'énergie pour, au final, laisser s'essouffler ceux-ci ?

Il faudrait faire un constat de ce qui fonctionne : les partenariats AAJ/ENS inter-réseaux ou internes aux écoles, le décroisement des écoles, les renforcer et les garantir. Ne pas les multiplier, ni en ajouter ni en enlever ... C'est déjà une manière de pérenniser.

En conclusion, il faut institutionnaliser ce qui peut l'être : les lieux, le temps, l'espace et les mandats.

Les critères d'évaluation sont très importants. Les objectifs fixés doivent être réalistes et réalisables et doivent permettre une évaluation. Pour atteindre ces objectifs, il faut utiliser les ressources internes et externes, les partager et relayer vers son équipe.

L'enjeu est très important. Il s'agit d'avoir plus de ressources, plus d'outils afin de faire face aux difficultés.

Innover est aussi relevé comme étant essentiel : en effet, les métiers notamment celui d'enseignant changent. D'un point de vue systémique, il faut changer leurs formations.

On note l'importance de faire circuler les informations, les conclusions. Pour ce faire, il faut nommer une personne qui serait agent de liaison par service et par établissement. Celle-ci serait en lien avec la direction de l'école et assurerait la suite des projets. Elle relayerait le contenu des réunions de district ou autres aux directions n'ayant pas pu y participer. Il faut aussi uniformiser et officialiser les réunions en vue de se pencher sur d'éventuelles nouvelles questions.

La clé serait de garder et de développer un partenariat aux regards croisés, l'étendre à toutes les écoles car certaines ont été frustrées de n'avoir pas pu participer, d'inviter des intervenants venant des cellules de concertations locales. Il faudrait que des personnes des cellules ou de la direction participent aux plateformes inter sectorielles, prévoir des réunions, avoir un outil d'évaluation passant en revue ce qui a été réalisé dans les CCL.

Remarques des anciens enseignants : on demande toujours plus aux professeurs, ou aux membres du personnel qui prestent durant leurs heures de fourche ou le temps de midi. Il serait souhaitable de leur dégager des heures, de leur prévoir un temps de travail aménagé avec le soutien de leur direction. Mettre par écrit et faire une présentation début d'année afin que les élèves et les parents soient informés des pratiques internes et informer les nouveaux engagés dès qu'ils commencent afin qu'ils soient eux aussi au courant.

CONCLUSIONS :

S'arrêter et discuter entre plateformes - équipes éducatives, se rencontrer, se former afin de mieux se coordonner.

Mettre un point récurrent à l'ordre du jour, relayer entre les différents intervenants.

Les projets, à terme, sont là pour faire réfléchir d'une autre manière.

Les besoins sont toujours là, évidents, même sans argent.

D'avantage collaborer avec toutes les écoles afin qu'elles gardent les choses qui fonctionnent après subsides.

OFFICIALISER - FORMALISER - UNIFORMISER

2) Comment impliquer et responsabiliser les parents dans le processus de raccrochage ?

Les réflexions du groupe se sont étendues sur l'ensemble du processus : accrochage-décrochage-raccrochage

Ce qui fonctionne

- Rencontre à domicile avec leur accord en cas de décrochage
- Apporter une réflexion aux parents/jeune quant à l'utilisation des certificats médicaux, attention à ceux de complaisances (renforce décrochage)
- Ecole dispose des coordonnées complètes des parents
- Avoir une communication téléphonique fréquente avec les parents pour débriefer (en cas de décrochage)
- Rencontrer rapidement les parents en cas de DS :
 - > se montrer ouvert et disponible
 - > mettre les parents en confiance
 - > se montrer non-jugeant
- Mettre en évidence les aspects positifs et non uniquement les négatifs lors des contacts avec les parents (écrits/oraux) -> valorisation de l'élève

✓ Pistes :

- Clarifier les termes : implication, responsabilisation des parents -> concrètement, qu'attend-t-on d'eux ? Comment peuvent-ils ? Document pour les aider à s'y retrouver ?
- Impliquer les parents lors de l'accrochage scolaire

- Communication entre l'école et la famille -> rassurer les parents lors du 1^{er} contact lors qu'il y a un problème, ne pas les faire fuir !
- Faire tout pour établir un contact avant les problèmes (quand les choses vont bien et pas que quand cela va mal) -> activités, présentation des travaux, valorisation de l'élève
- Séparation parentale -> travailler avec les deux parents
- Prendre contact avec le médecin traitant dans certains cas

Ce qui ne va pas

- Manque de remise en questions chez le professionnel -> sentiment de toute puissance, non-prise en compte de l'expertise des parents, attention au secret professionnel (enseignant), rester respectueux envers les parents
- Mauvaise formation des enseignants concernant : gestion de classe, relationnel prof/élèves, décret missions, confidentialité
- Culpabilisation/disqualification des parents -> leur apporter la bonne recette, disqualifier ce qu'ils mettent en place.
- Se renvoyer « la patate chaude » entre services, manque de partenariat.
- Vouloir aller trop vite
- Ne pas impliquer l'ensemble des personnes concernées et régler seul le problème sans concertation avec les personnes internes (établissement scolaire)
- Multiplication des intervenants
- Attente des parents en contradiction avec ce que l'école peut offrir
- Faire des généralités
- Exclure -> engrenage, on ne solutionne pas le problème (de plus en plus difficile d'en arriver là avec les inspections)
- Problème de vision des parents et des buts poursuivis par l'ensemble.
- Difficultés « géographiques »
- Maltraitance émotionnelle
 - > système scolaire complexe -> non-compris de tous
 - > parents peu informés sur le système scolaire et des filières, années, etc.
 - > canaux d'informations pas forcément efficaces
- Difficulté de la langue

✓ Pistes

- Apporter la recette toute faite sans tenir compte du contexte -> définir les personnes qui sont en mesure de réaliser cette tâche (éducateur spécialisé ?)
- Se concerter avec l'ensemble des personnes impliquées, tous les acteurs -> chacun son rôle, sa place. Rendre aux parents leur place, les laisser acteurs.
- Mieux informer les parents sur le système scolaire grâce à des supports écrits.
- Parents ne parlant pas la langue, prendre encore plus de temps
- Laisser à l'enfant le choix de s'exprimer : mal être / décrochage
- Prendre le temps avec les parents pour les rencontrer, créer le lien, discuter, comprendre, choisir, agir, créer un partenariat
- Former davantage les professeurs (pôle éducatif)

3) Comment faire et que faire quand, dans un projet en cours, un partenaire privilégié dysfonctionne et met à mal le projet ? Et comment garder l'élève au centre du projet ?

Introduction

Les participants de cet atelier ont séparé leurs réflexions en deux étapes. Dans un premier temps ils se sont posés des questions autour de la question centrale. Ensuite ils ont cherché ensemble des solutions pour enfin conclure sur l'attitude face au partenaire qui dysfonctionne.

Questions

Il a été remarqué qu'au fil du temps, peut apparaître une certaine démotivation et que celle-ci, si elle vient d'un partenaire, peut impliquer d'autres partenaires et les fatiguer eux aussi à la longue.

Un des gros problèmes quand il y a dysfonctionnement c'est lorsque l'on oublie l'intérêt du jeune qui n'est plus au centre du projet. On est alors centré sur les dysfonctionnements.

- Ce qui pose question ? → Les actions peuvent finir par ne plus être centrées sur les jeunes par manque d'investissement.
- Vérifier si, à la base, tous les partenaires ont une bonne motivation (pas d'obligation).
- Quand il y a dysfonctionnement, est-il question de la personne ou de la structure ? Ce serait souvent les personnes.
- Est-ce que certains acteurs ont l'impression que d'autres « prennent » leur boulot ?
- Confusion entre le rôle des référents de projets (ceux engagés) et des missions, des rôles des autres acteurs.
- Dans certains cas, on peut ressentir des « chasses gardées » face à d'autres acteurs qui pourraient prendre leur travail.
- Quand ça dysfonctionne, en général, on oublie que l'intérêt du jeune doit rester central, ce qui n'est plus le cas.
- Le partenaire qui dysfonctionne ne met plus le projet en priorité : Même si beaucoup de gens autour sont motivés, ça risque de s'essouffler.
- Comment faire quand un fonctionnement institutionnel amène ce dysfonctionnement ?

Solutions

Une des premières solutions abordées est de mettre les choses à plat avec tout le monde. Il est important de voir avec le partenaire qui dysfonctionne ce qui ne va pas exactement sans aucun jugement. Il s'agit de vraiment trouver une solution ensemble et non pas de pointer du doigt un partenaire ou une institution. Pouvoir laisser la possibilité au partenaire d'exprimer ce qui pose problème afin de trouver une solution ensemble sans engagement, sans obligation de résultat. Cela permet de voir quelle est la réelle implication du partenaire.

Il a été aussi question de la formation initiale des travailleurs sociaux et du corps enseignant afin d'y développer les pratiques en réseaux et en partenariat.

Il est important de mieux se connaître, de mieux connaître le travail de chacun, ses réalités mais aussi de vouloir connaître l'autre.

Conclusions

Dans le cas où on ne peut pas ré impliquer un acteur, l'important est de savoir comment continuer sans lui, tout en le gardant informé de ce qui se passe (en envoyant des PV, des informations, ...). Il faut trouver une solution sans le partenaire pour pouvoir continuer à avancer avec les autres.

Il faut lâcher prise sinon c'est l'ensemble des acteurs qui pourrait finir par laisser tomber à cause d'un seul acteur qui dysfonctionne à la base.

Et surtout, il faut ne pas oublier qu'en remettant le jeune au centre du projet, cela peut permettre de mettre de côté les autres problèmes.

4) Que faire avec la culture familiale du décrochage ? (Parents, grands-parents décrocheurs... ou non scolarisés)

Plusieurs questions ont d'abord été soulevées :

- Comment réussir à mobiliser les parents quand ceux-ci ne sont pas investis dans la scolarité de leur enfant ?
- Comment rompre l'effet miroir parents- enfants ?
- Comment mobiliser un jeune qui n'est pas encouragé par sa famille (quand il n'est pas carrément mis à l'écart s'il est scolarisé) ?

Plusieurs idées et réflexions ont alors été abordées :

- A l'école, de manière préventive, voir les parents plus systématiquement pour dire que ça va bien, faire régulièrement un retour positif pour établir une relation avec les parents. S'ils n'entendent que du négatif à chaque fois qu'ils se rendent à l'école, ils n'auront plus envie de venir. Il faut mettre en place une stratégie de communication (par ex. : terminer l'entrevue par du positif).
- Il peut également être intéressant de s'interroger sur les causes de la non-scolarisation des parents pour éventuellement pouvoir les rassurer.
- Ne pas hésiter à rappeler aux parents le cadre scolaire légal (obligation scolaire, rappel du nombre d'absences injustifiées autorisées et de la procédure en cas de dépassement de ce nombre, ...) et envisager la sanction si celui-ci n'est pas respecté !
- Il est rappelé que l'agent de quartier peut également intervenir dans ce genre de cas.
- Se pose alors la question des difficultés de communication entre l'école et les parents. Les courriers sont-ils toujours bien compris ? (Différence de langue, de langage, illettrisme, etc.).
- Partant de ce constat, on peut dire qu'il est plus qu'important, dans les actes pédagogiques posés et la communication de l'école vers la famille, de tenir compte des

différences et des possibilités de chacun (par ex. : adapter les courriers ou procéder différemment pour être sûr que le message soit bien passé).

- Il semble essentiel de prendre conscience de la singularité de chaque situation et d'agir en conséquence. Il n'y a pas de solution miracle adaptée à tout le monde.
- Force est de constater qu'il y a parfois de grosses différences entre la culture familiale et les codes imposés à l'école → le jeune n'est pas adapté et pas toujours en mesure de différencier les deux.
- Il serait sans doute intéressant, pour accompagner au mieux certaines familles, qu'un partenariat soit mis en place entre l'école et le CPAS.
- En tant que professionnels confrontés à ce genre de problématique, il est très important de mobiliser le bon service, d'interpeller les bonnes personnes (SAJ, SPJ, SAS, PMS, SAAE, SAIE, professeurs, assistant social, éducateurs, ...). D'où l'importance d'avoir une bonne connaissance des différents services et de leurs compétences (→ importance de travailler en réseau !).
- Dans le travail en partenariat, il est très important d'avoir une bonne coordination entre les adultes qui prennent le jeune en charge. La cohérence et un langage commun doivent être de mise.
- La notion d'élève libre est abordée également. Ne serait-ce pas judicieux de revoir cette notion ? En effet, cela ne correspond pas vraiment à la réalité de terrain et ne fait généralement qu'aggraver le décrochage de l'élève.
- Il est souligné qu'il faut faire la différence entre l'élève qui ne s'épanouit pas à l'école, mais qui prend sa place dans la société d'une autre manière, et l'élève qui est complètement désaffilié.
- Quand les parents sont démissionnaires, on va essayer de mobiliser le jeune. Pour cela, il faut le mettre en projet, lui donner d'autres repères, d'autres habitudes de vie. Le projet ne doit pas être forcément scolaire (compagnonnage, Solidarité, stage à l'étranger, etc.).
- Il est parfois intéressant de rappeler aux jeunes les nouvelles conditions d'accès au chômage et au CPAS. A l'heure actuelle, il n'est plus possible d'être chômeur toute sa vie.
- Le jeune doit rester le centre de nos préoccupations.
- Réflexion sur l'éducation au choix VS la culture de la relégation (réorientation obligatoire quand l'élève ne réussit pas dans le général).
- Il est soulevé que le système scolaire actuel ne prend peut-être pas assez en compte les changements sociétaux récents et que, de ce fait, un grand nombre de jeunes n'y trouvent plus leur compte.
- Certaines possibilités existent comme les écoles à pédagogie alternative (Alter Ecole).
- Enfin, on peut constater que certains jeunes décrocheurs vont, une fois adulte, reprendre le chemin de l'école et se diriger vers l'enseignement de promotion sociale (en augmentation ces dernières années !).

5) Quid de la stigmatisation de l'élève à son retour ?

Constats formulés :

- Remarques quelques fois négatives de la part des professeurs (en amont et au retour)
- Crainte du retour → favoriser la remise en ordre (// heures Ntpp) - montrer un soutien psy (notamment pour faciliter le travail) → ne pas punir au retour (par ex : contrat disciplinaire après un passage dans un SAS)
- Favoriser la communication avec les différents partenaires au retour du jeune
- De plus en plus d'actions dans les écoles (prévention EVRAS - réseaux sociaux - harcèlement - ect)
- Travailler sur la motivation scolaire → instaurer un climat de sécurité + raccrocher le jeune scolairement → // instaurer un climat de bienveillance (au retour et en amont)
- L'école n'est pas non plus la seule responsable des problématiques rencontrées par les jeunes
- Humaniser les relations (entre élèves - entre professeurs et élèves)
- Notion de respect mutuel : si le professeur connaît des limites, il ne doit pas atteindre le jeune dans sa singularité/son identité
- Veiller aux étiquettes - aux représentations négatives renvoyées parfois par école précédente - aux stigmatisations dès le retour (! ne pas oublier de donner une seconde chance - repartir à 0)
- Il y a une différence entre poser un cadre et être autoritaire
- Ecole de la vie mais attention rôle des parents aussi → Importance de prendre toutes les dimensions en compte
- Peut-on tout partager - dire ? (Rôle du secret professionnel → Serment de Socrate ?!) → il ne faut pas desservir l'élève

En pratique (pistes d'actions) :

- Carnet/note de service (à l'attention des professeurs) → favoriser le partage d'infos entre les différents acteurs
- Mettre en place des réunions communes pour échanger entre intervenants avant la réintégration (déjà le cas dans des SAS)
- Avoir une personne ressource au sein de l'établissement pour accompagner positivement le jeune dans sa réintégration
- Le vade-mecum du professeur et des élèves → une aide pour agir et identifier (sensibilisation aux problématiques adolescentes notamment)
- Organiser des concertations entre professeurs - direction - professionnels
- Offrir des formations au relationnel (pour les professeurs) : Formations continuées sur notamment l'assertivité, la communication non violente, etc...

"Conclusions" :

- Il peut y avoir une stigmatisation de l'élève au retour mais également au départ
- Il y a un volet positif qui reprend notamment :
 - L'accompagnement du jeune
 - Le soutien
 - Une reconnaissance de sa place

- Importance des concepts autour du relationnel, de la bienveillance, du sentiment d'appartenance, de la sécurité, du respect mutuel, ... → Le but étant de garder le jeune accroché et d'agir sur la motivation de l'élève
- Travailler sur le retour en concertation au cas par cas (chaque jeune est différent // personnalité différente) → importance d'impliquer le jeune dans son retour
 - Veiller à la confidentialité
 - Eviter les jugements
 - Peut entraîner des aspects négatifs (ex : étiquettes, ...)
- Travailler avec la classe
- Donner les "bonnes" balises
- Etre conscient qu'on ne peut pas avoir de prise sur tout

6) J'ai un élève en décrochage. Qui contacter si le CPMS est déjà intervenu et s'il refuse de se rendre au SAS ?

La première partie de la réflexion s'est portée sur la notion de « décrochage ».

Nous avons rapidement noté que les différentes personnes qui composaient le groupe de réflexion n'avaient pas la même définition du « décrochage », que nous n'y associons pas les mêmes notions.

Il serait donc intéressant de parvenir à une sorte de définition commune afin de permettre aux différents partenaires de parler le même « langage ».

Pour ce faire, nous avons soulevé l'importance d'identifier les différentes causes du décrochage scolaire. En effet, ce n'est qu'une fois les « causes » identifiées que l'on peut répondre à la question : Qui contacter ?

Qui identifie les causes du décrochage scolaire ? : toute personne qui s'occupe de l'élève, de près ou de loin. Ex : les éducateurs, le CPMS, le SAJ, les équipes mobiles, le SPJ, l'AMO, la famille, les professeurs, les SAS, ...

Pour la deuxième partie de la réflexion, nous avons tenté de répondre plus concrètement à la question.

QUI CONTACTER ? → Cela dépend des causes. Voici quelques pistes.

- a) Pour les élèves qui font face à des difficultés d'ordre psychologique :
 - Réalism (Réseau Enfants Adolescents en province de Liège Santé Mentale).
 - Un(e) psychologue et/ou pédopsychiatre
 - Demande d'un bilan dans un Hôpital
 - Le CPMS
 - Athanor (unité de vie mixte pour jeunes, le CNP Saint-Martin)
 - ...

- b) Pour les élèves qui font face à des difficultés d'ordre éducatif :
 - Internat scolaire
 - SAJ ... Equipe éducative (ex : S.A.I.E.)
 - A.M.O.
 - CPMS
 -
- c) Pour des élèves qui font face à des difficultés de perte de motivation et/ou de difficultés de trouver une place dans la société :
 - Projet de rupture (ex : Vent debout)
 - Solidarité
 - Centre de Réadaptation Fonctionnelle (C.R.F.) → Il faut avoir 18 ans !
 - ...
- d) Pour les élèves qui font face à des difficultés d'« orientation » :
 - CPMS
 - S.I.E.P.
 - Conseil de Classe
 - ...
- e) Pour les élèves qui font face à des difficultés d'ordre pédagogique :
 - Ecole de devoirs
 - Accrojump (ou autres initiatives présentes dans l'école)
 - ...
- f) Pour les élèves qui font face à des difficultés familiales (sans problème de comportement) :
 - S.A.J.
 - A.M.O.
 - ...
- g) Pour les élèves qui font face à des difficultés relationnelles (ex : harcèlement, isolement, difficultés d'intégration, ...) :
 - CPMS
 - Ecole (ex : Cellule Bien-être)
 - Médiateurs
 - A.M.O.
 - Open Ado
 - Maison des jeunes
 - ...
- h) Pour les élèves qui font face à des difficultés d'addiction(s) (ex : jeux, drogues, ...) :
 - NADJA
 - Huy Clos
 - Psychologue
 - ...
- i) Pour les parents qui font face à des difficultés financières :
 - CPMS
 - C.P.A.S.

- ASBL de l'Ecole (ou autres initiatives internes)
- ASBL de quartier
- Fond couturier (Liège)
- ...

4. Retour de la feuille d'évaluation

36 formulaires nous sont revenus.

1) Quel est votre degré de satisfaction concernant le déroulement de la journée ?

Très satisfait : 8

Satisfait : 20

Pas vraiment satisfait : 6

Insatisfait : 1

1 personne n'a pas répondu à cette question

2) Que pensez-vous de l'organisation logistique de la journée ?

L'accueil :

Satisfaisant : 33

Pas vraiment satisfaisant : 3

Insatisfaisant : 0

Le repas :

Satisfaisant : 30

Pas vraiment satisfaisant : 1

Insatisfaisant : 0

5 personnes n'ont pas répondu à cette question

3) Que pensez-vous du contenu de la journée ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ne sais pas	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Les objectifs de la journée étaient clairs	8	20	7	1	0
Les interventions étaient intéressantes	7	20	5	2	2
Le débat était intéressant	7	20	4	4	1
L'animation de l'après-midi était adéquate et en lien avec les objectifs	15	15	4	2	0
L'atelier de l'après-midi m'a permis d'échanger et de récolter des bonnes pratiques	9	17	6	4	0
Les objectifs de la journée ont été atteints	6	14	11	4	1

4) Avez-vous des suggestions, remarques concernant cette journée ?

« Trop de temps pour la présentation des différents acteurs. Il faudrait plus de temps pour les ateliers. »

« Aborder de manière plus concrète les aides à mettre en place pour le jeune, leur famille, les écoles dans le cadre du décrochage scolaire. »

« Les présentations des projets étaient un peu redondantes. Manque d'explications sur la mise en place concrète des projets. »

« Plus de pratiques, cas concrets. »

« Les présentations matinales étaient redondantes, les présentations des projets auraient pu être plus approfondies et plus concrètes. Il est difficile de voir ce qui est mis en place concrètement hors organe de concertation. »

« Inviter les décideurs politiques, qu'ils entendent les acteurs de terrain. Cela les aiderait à faire des propositions pertinentes. »

« Pour les ateliers, j'aurais trouvé intéressant qu'il y ait un système de table ronde pour que chacun puisse savoir qui était présent à cette journée, quelles sont leurs missions, ... Pour moi, l'atelier ne m'a pas permis un échange de bonnes pratiques, ce qui me manque dans ma pratique quotidienne. »

« Trop d'exposés en matinée et pas assez d'échanges l'après-midi. »

« L'investissement de tout est important mais dans quel but ? Informer, communiquer, et puis ? »

« Exposés intéressants mais un peu long. Ateliers trop peu développés. »

« Il est dommage que les projets du matin n'aient pas du tout été présentés. Beaucoup de temps a été consacré à dire qu'il y a eu des réunions multiples mais au final personne ne sait ce qui se fait concrètement dans ces projets. »

« Alors qu'il s'agit d'une journée organisée par le bassin Huy-Waremme, je regrette l'absence d'acteurs de Hannut et de Waremme. »

« Pas de présentation concrète d'outils utilisés. »

5) Quelle suite souhaiteriez-vous ?

« Réitérer l'expérience prochainement. L'occasion de mieux connaître les intervenants et de pouvoir échanger avec eux me semble important. »

« Les acteurs de terrain des différentes écoles devraient se réunir pour mettre en commun les différentes pratiques utilisées. »

« Souhait de débats sur des situations concrètes. »

« Je souhaiterais être mise au courant des prochaines journées de rencontre projet décrochage, s'il y en a. »

« Possibilité de concrétiser des actions auprès des jeunes sur le terrain. »

« Une présentation plus détaillée et concrète des projets et leur évolution. »

« Continuer les réflexions ! »

« Plus de communication entre services pour l'avenir. »

« Plus d'ateliers au cours de la journée. »

« Des échanges et partages d'outils à développer. »

5. Conclusions

En conclusion, Cette journée a été propice aux échanges entre professionnels du même secteur dans le cadre du décrochage scolaire.

Nous avons pu constater que, de manière générale, les intervenants trouvent intéressant et important de pouvoir rencontrer les divers acteurs accompagnants des jeunes en décrochage scolaire et d'échanger, de mettre en commun, les bonnes pratiques utilisées et à développer. Réitérer cette expérience permettrait de se connaître d'avantage et de poursuivre ce travail car la communication entre services est primordiale.

Par ailleurs, d'après l'analyse de l'évaluation rendue par les intervenants, il serait intéressant, à l'avenir, d'être attentif à travailler sur des situations plus concrètes. Nous pouvons remarquer également que le travail d'échange à partir d'ateliers est à développer. En effet, une grande partie des participants auraient souhaité y consacrer plus de temps.